**PRATIQUES D’EXCEPTION  
ENTREPRISES / ORGANISATIONS DE MOINS DE 100 EMPLOYÉS**

**PRÉSENTATION**

Le prix Pratiques d’exception récompense les entreprises ou les organisations de moins de 150 employés qui se démarquent en ayant développé, adopté ou substantiellement amélioréune ou des pratiques de gestion des ressources humaines singulièrement originales, innovantes ou remarquables. Notamment – mais pas exclusivement – des pratiques en matière de conciliation travail-famille, d’environnement de travail, de formation, de développement et d’amélioration des compétences de ses employés, de méthodes innovantes en matière de rétention ou d’attraction de la main-d’œuvre, etc.

La grille d’évaluation du prix Pratiques d’exception est développée pour faciliter la qualité et la pertinence des candidatures déposé**e**s et assurer, par la même occasion, l’application d’un outil permettant une évaluation qui se veut la plus juste et équitable pour l’ensemble des promoteurs.

**AIDE-MÉMOIRE**

Le dossier de candidature doit inclure :

1 **Toutes les réponses** demandées aux pages suivantes ;

2 Toute autre annexe jugée pertinente

(revue de presse, photos, vidéos, etc.).

**ADMISSIBILITÉ\*:**

L’entreprise ou l’organisation:

* doit être membre ou être représentée par un membre de la Jeune Chambre de la Mauricie âgé entre 18 et 40 ans (membre en règle et avoir payé sa cotisation);
* doit être située sur le territoire de la Mauricie, de Bécancour ou de Nicolet ;
* doit compter au moins trois (3) employés;
* doit compter moins de 100 employés;
* doit avoir mis en œuvre la ou les pratiques de gestion des ressources humaines faisant l’objet de cette candidature au cours des deux dernières années.

Les candidatures incomplètes ne seront pas traitées.

Toute image jointe sous format informatique pourra être utilisée pour vous représenter lors du Gala de cette année ou de l’an prochain. Il est de votre responsabilité de vous assurer de la bonne réception par la JCM de toutes les pièces constituant votre dossier de candidature.

Bon travail!

*\* Ne sont pas admissibles, les lauréats du Gala Edis 2017, ainsi que les organisations employant les membres du comité organisateur du Gala Edis 2018 et les membres du conseil d’administration de la Jeune Chambre de la Mauricie en poste ou l’ayant été pendant la saison 2017-2018.*

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Nom et prénom de la personne déposant la candidature :

Date de naissance :

Poste au sein de l’organisation :

Nom de l’organisation :

Année(s) d’opération de l’organisation :

Adresse de correspondance :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Présence Internet de votre organisation (liens URL)

Facebook :

Twitter :

LinkedIn :

Youtube :

Instagram :

Pinterest :

Vimeo :

Autre(s) :

**CRITÈRES D’ÉVALUATION**

* **Description de l’organisation :**

Mission, produits et/ou les services offerts, clientèle cible, progression du chiffre d’affaires, du nombre d’employés, bref historique, etc.

*Maximum 15 lignes*

* **Description des pratiques de gestion des ressources humaines :**

Présentation détaillée de la ou des pratiques de gestion des ressources humaines par laquelle ou lesquelles l’organisation se distingue et mises en œuvre au cours des deux dernières années.

*Maximum 45 lignes*

* **Mobilisation des employés (20%) :**

Dans quelle mesure les employés ont été consultés ou ont eu l’occasion de participer au choix, à la définition ou à la mise en œuvre de la ou des pratiques.

*Maximum 15 lignes*

* **Originalité (40%) :**

En quoi les pratiques de ressources humaines sont-elles originales, innovantes ou remarquables? La ou les pratiques comportent une ou des caractéristiques distinctives qui les démarquent dans sa nature originale ou novatrice, dans sa mise en application (intégration dans la vie quotidienne de l’organisation) et/ou dans son efficacité, par rapport aux organisations ou entreprises dans le même secteur d’activité (y compris les concurrents directs) ou par rapport à ce qui se fait en Mauricie (introduction de nouvelles pratiques peu présentes dans les organisations et entreprises de la région).

*Maximum 15 lignes*

* **Retombées (24%) :**

Retombées observées ou anticipées (mesurables, observables) découlant de la ou des pratiques de gestion des ressources humaines pour l’organisation.

*Maximum 22 lignes*

* **Mise en œuvre (12%) :**

Moyens financiers et managériaux mis en œuvre dans l’application des pratiques de gestion des ressources humaines. Cohérence et synergie de l’initiative avec les autres pratiques de gestion déjà en vigueur.

*Maximum 15 lignes*

* **Qualité de la présentation du dossier de candidature :**

Dans ce volet, on s’intéresse à la qualité du document soumis au jury. Le style de rédaction (orthographe, phrases claires et concises, enchaînement logique et cohérent), une mise en page judicieuse, la propreté du document, l’originalité de la présentation du document sont des éléments dont le membre du jury peut tenir compte pour apprécier la qualité des documents soumis. Également, le respect des conditions de présentation sera évalué (nombre de pages du document).

* **Appréciation personnelle (8%) :**

Un dernier critère sera utilisé pour l’évaluation finale du dossier de candidature. Il s’agit de l’appréciation personnelle. Dans ce dernier volet, le membre de jury sera appelé à indiquer son appréciation à l’égard de la candidature dans sa globalité. Cette appréciation est personnelle et laisse ainsi toute latitude au membre du jury pour la juger.

Remise du formulaire de mise en candidature

**Avant le 9 février 2018, 17 h.**

Par courriel : [**info@jcmauricie.com**](mailto:info@jcmauricie.com)

JJ/MM/AA

DATE

SIGNATURE